



AS/Pol/Inf (2019) 08

14 juin 2019

Fpdocinf08_19

Commission des questions politiques et de la démocratie

Protéger et soutenir les victimes du terrorisme

Extraits des auditions pertinentes

Table de matières :

M. Jonas Knetsch, 20 mai 2019, Paris	2
M. Christophe Poirel, 20 mai 2019, Paris.....	4
M. Julien Rencki et Mme Julie Heisserer, 11 décembre 2018, Paris	6
M. Travis D. Frain, 22 mai 2018, Athens	7
M. Brendan Cox, Mme Sajda Mughal, Imam Imran Muhammad et Mme Gabriella Battaini-Dragoni, 20 juin 2017, Strasbourg	10
Mme Luciana Milani, 11 octobre 2016, Strasbourg	14
M. David Anderson Q.C., 16 octobre 2016, Strasbourg	17
M. Antoine Leiris, 16 octobre 2016, Strasbourg	19
M. Bjorn Ihler, 26 septembre 2016, Reykjavík.....	21

Discours de M. Jonas Knetsch, Professeur à l'Université Jean Monnet, St. Étienne, 20 mai 2019, Paris

Introduction

A titre liminaire, il convient d'indiquer qu'il existe selon les États différents modèles de prise en charge financière des victimes d'actes de terrorisme. Alors que certains États mettent en place des dispositifs indemnitaires spécifiques aux victimes d'actes terroristes, d'autres assimilent ces dernières aux victimes de la criminalité de droit commun.

En France, le système est hybride en ce que coexistent d'une part le FGTI (Fonds de Garantie des victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions) et les organismes de protection et d'aide sociale (ONAC), et d'autre part les assurances privées.

Le FGTI ne prend pas en charge les dommages matériels résultant d'un acte terroriste, ceux-ci sont couverts par les assurances privées. Il s'agit là d'une garantie obligatoire pour les assurances (article L. 126-1 du Code des assurances), néanmoins la souscription à une assurance privée est volontaire, si bien que les personnes non assurées ne bénéficient pas de cette garantie.

Difficultés actuelles

L'indemnisation des victimes suscite des difficultés, tenant d'une part à la délimitation des bénéficiaires d'une prise en charge financière, et d'autre part aux limites de la compensation financière des victimes d'actes de terrorisme.

A partir de quand peut-on parler d'un « acte de terrorisme » ?

Avant de s'intéresser aux victimes d'actes terroristes, l'on doit au préalable s'interroger sur la notion même d'« acte de terrorisme ». A cet égard, le Code pénal français nous renseigne en apportant une définition du terrorisme aux articles 421-1 et 421-2 : il distingue les infractions terroristes autonomes des infractions de droit commun constituant un acte de terrorisme lorsqu'elles sont commises en relation avec une entreprise à caractère terroriste.

L'on peut ici relever l'existence d'un traitement de faveur pour les victimes d'actes de terrorisme par rapport à d'autres types de victimes. Toutefois, les circonstances (dimension collective d'un acte terroriste) justifient ce statut spécifique.

Il convient de noter que le FGTI intervient avant la décision du juge pénal. En effet, le FGTI doit procéder à une indemnisation des victimes dans des délais courts de sorte que la qualification juridique de l'événement n'est pas encore certaine au moment de l'intervention du fonds. Celui-ci se fonde sur la conviction raisonnable que l'événement constitue un acte de terrorisme.

Quelles victimes de l'acte de terrorisme ?

S'agissant des victimes d'un acte de terrorisme, il y a le plus souvent une auto-saisine du FGTI. Celui-ci dispose d'une liste des victimes, établie par le parquet et les forces de l'ordre, sur la base de laquelle il prend contact avec les ayants droit des victimes décédées et avec les victimes blessées physiquement. Toute personne s'estimant victime d'un acte terroriste peut également saisir directement le FGTI.

Depuis 2016, le FGTI opère une distinction entre les victimes décédées, blessées et « impliquées ». Cette dernière catégorie de victime vise à inclure celles qui ont subi un choc émotionnel du fait de la proximité géographique ou d'une exposition au risque.

Pour ce faire, le FGTI a déterminé un périmètre géographique dans lequel il estime qu'il y a eu une exposition au risque terroriste. La diapositive à l'écran indique ce périmètre (partie surlignée en vert) : il couvre la zone correspondant au trajet du camion ainsi que le trottoir et la voie de circulation côté mer, pendant la durée du passage. A noter que cette délimitation est quelque peu arbitraire et a fait naître des difficultés car des personnes se trouvant en dehors de celle-ci ont toutefois pu s'estimer victimes (l'on imagine par exemple le cas d'une personne ayant été témoin de l'attentat depuis son balcon, ou encore d'une personne se trouvant non loin en terrasse d'un restaurant). La problématique tient ici à l'étendue de l'exposition au risque terroriste.

Une difficulté supplémentaire à laquelle le FGTI est confronté dans l'examen des dossiers est celle des « passagers clandestins », à savoir les personnes qui prétendent être des victimes d'acte terroriste alors qu'il n'en est rien (dans le but de percevoir une indemnisation).

Au demeurant, le FGTI apprécie au cas par cas les demandes d'indemnisation.

Limites de l'indemnisation – Étendue de la prise en charge

Concernant l'indemnisation en tant que telle, elle consiste selon l'article L 422-1 du Code des assurances en une réparation intégrale des dommages résultant d'une atteinte à la personne (dommages corporels), assurée par le FGTI. A cela s'ajoute la compensation des préjudices patrimoniaux et extrapatrimoniaux nés de l'atteinte à la personne.

Quid de la compensation des souffrances des proches d'une victime directe ?

A cet égard ont été reconnus le préjudice d'affection (le préjudice moral subi par certains proches de la victime), dont l'indemnisation est comprise entre 3 000 et 30 000 €, et le préjudice d'attente et d'inquiétude (2 000 – 5 000 €). Par ailleurs, il y a transmission du droit à l'indemnisation de la victime directe (ex : préjudice d'angoisse de mort imminente).

**Discours de M. Christophe Poirel, Directeur, Direction des Droits de l'homme du Conseil de l'Europe
20 mai 2019, Paris**

-Le Conseil de l'Europe a été actif depuis des décennies dans la lutte contre le terrorisme. Il a notamment adopté plusieurs conventions visant à promouvoir la coopération entre Etats membres dans ce domaine. Le texte le plus récent en la matière est le Protocole additionnel à la Convention pour la prévention du terrorisme sur les combattants terroristes étrangers.

-La question de la protection des victimes du terrorisme a retenu l'attention du Comité des Ministres au début des années 2000, suite aux attentats du 11 septembre 2001. Elle devait aboutir en 2005 à l'adoption de lignes directrices suggérant aux Etats membres un certain nombre de lignes d'action.

-Votre Assemblée s'était elle aussi saisie à l'époque de cette problématique, en adoptant sa Résolution 1400(2004) sur le « Défi du terrorisme dans les Etats membres du Conseil de l'Europe » invitant les Parlements nationaux à « adopter une approche intégrée et coordonnée contre le terrorisme, y compris l'élaboration d'un cadre législatif visant à ...assurer la protection, la réhabilitation et le dédommagement des victimes d'actes terroristes ».

-Suite à la recrudescence des actes terroristes en Europe au cours de la décennie qui a suivi, le Secrétaire Général a pris l'initiative de suggérer la révision des lignes directrices dans le cadre du rapport qu'il a soumis à la session du Comité des Ministres de 2016 sur "La lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme".

-Cette initiative a abouti en 2017 à l'adoption par le Comité des Ministres de lignes directrices révisées visant à assurer une meilleure protection des victimes du terrorisme à la lumière à la fois du développement de nouvelles formes d'actes terroristes mais aussi de l'évolution des réflexions dans les Etats membres et au niveau international sur la protection dont devraient bénéficier les victimes du terrorisme, à l'initiative notamment des associations qui les représentent.

-Je n'entrerai pas dans le détail du contenu des lignes directrices. Je me limiterai à indiquer qu'elles incluent 14 éléments traitant dans son intégralité la problématique de l'assistance aux victimes du terrorisme, en débutant par l'aide d'urgence dont elles devraient bénéficier (médicale, psychologique, sociale et matérielle), pour traiter ensuite de l'information des victimes, de l'assistance dont elles devraient bénéficier à plus long terme, de leur indemnisation, de la protection de leur vie privée et familiale, de leur dignité et de leur sécurité, et pour finir de la formation des personnes s'occupant des victimes du terrorisme, de la sensibilisation de l'opinion publique et de l'implication des victimes dans ce travail.

-Comme tous les instruments développés par le Conseil de l'Europe, les lignes directrices tiennent compte des dispositions pertinentes de la Convention européenne des Droits de l'Homme.

- En vue de promouvoir l'application des lignes directrices, le Comité directeur pour les droits de l'homme organisera le 20 juin prochain à Strasbourg un atelier de haut niveau sur le thème de la "Protection des victimes d'actes terroristes". Cet événement se tiendra dans le cadre de la présidence française du Comité des Ministres, qui vient juste de commencer.

-Mme Karamanli, rapporteur de votre Assemblée sur le sujet, sera l'un des principaux orateurs et je voudrais l'en remercier. Je me félicite également de l'appel contenu dans l'avant-projet de rapport à mettre en œuvre les lignes directrices révisées de manière proactive dans les Etats membres.

-L'atelier permettra de présenter et discuter un certain nombre de bonnes pratiques. Les initiatives au niveau national sont en effet nombreuses. Je citerai comme exemples la création d'une Direction Générale pour le soutien aux victimes du terrorisme au Ministère de l'Intérieur espagnol et la mise en place en France d'un Délégué interministériel qui coordonne les travaux des différents ministères concernés.

-L'atelier sera aussi l'occasion pour les organisations représentatives des victimes de faire entendre leur voix sur les besoins et les attentes des victimes et de leurs familles.

-Dans son projet de rapport très complet et très intéressant, Madame Karamanli relève notamment les difficultés liées à la définition des victimes du terrorisme (par. 17-23). Sur ce point, les lignes directrices révisées du Comité des Ministres donnent une définition assez large en indiquant qu'une victime est toute personne qui a subi, du fait d'un acte terroriste, une atteinte directe à son intégrité physique ou psychique ainsi que, dans les circonstances appropriées, la famille proche de la victime.

-J'ai noté avec grand intérêt les initiatives proposées par le Rapporteur, et notamment :

- la constitution d'un réseau des autorités chargées d'apporter soutien et assistance aux victimes dans chaque Etat membre du Conseil de l'Europe, ainsi qu'une charte européenne des droits des victimes du terrorisme, pour faciliter la communication et la coordination en Europe (paragraphe 66),
- la mise en place d'un réseau d'acteurs de l'aide aux victimes et d'un réseau intergouvernemental d'autorités membres de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe afin d'améliorer la coopération entre elles pour aider les victimes du terrorisme (paragraphe 101),
- la création d'un centre d'information européen unique, disponible en plusieurs langues et adapté aux personnes handicapées, d'un numéro de téléphone unique, d'un portail Internet unique et éventuellement d'un fond européen de compensation (paragraphe 101).

-Il va sans dire que la mise en place de nouvelles initiatives, et notamment de nouvelles structures, doit être étudiée en tenant compte, comme le fait l'avant-projet de rapport, des actions prises ou envisagées dans d'autres instances, en vue de créer des synergies et d'éviter des duplications. Je pense en premier lieu l'Union européenne et en particulier au projet de Centre d'expertise de l'UE pour les victimes du terrorisme (évoqué au paragraphe 60 de l'avant-projet de rapport), pour lequel un appel d'offre a été lancé début mai 2019 par la Commission européenne en vue de sa mise en place dans le courant de cette année. L'un des objectifs de ce Centre devrait notamment être d' « évaluer la nécessité et la faisabilité de l'établissement d'un Centre de coordination européen pour les victimes de terrorisme. »

-Il est évident que nous devons travailler sur la question des victimes transfrontalières. Les nombreux actes terroristes commis en Europe et ailleurs ont montré que très souvent des ressortissants de pays étrangers sont aussi au nombre des victimes du terrorisme. Les attentats de Madrid, Londres, Berlin ou Paris et plus récemment ceux qui ont eu lieu au Sri Lanka, sans parler de celui de Strasbourg en décembre dernier, ne sont que quelques exemples des plus marquants.

Certains pays européens octroient déjà une assistance à toutes les victimes, quelle que soit leur nationalité et leur résidence.

Au niveau de l'Union européenne, l'article 26 (droits des victimes du terrorisme résidant dans un autre Etat membre) de la Directive 2017/541 relative à la lutte contre le terrorisme dispose que « Les Etats membres veillent à ce que les victimes du terrorisme qui résident dans un Etat membre autre que celui dans lequel l'infraction terroriste a été commise aient accès aux informations relatives à leurs droits, aux services d'aide et aux mécanismes d'indemnisation disponibles dans l'Etat membre dans lequel l'infraction terroriste a été commise... ».

Ces dispositions ne valent bien sûr que pour les Etats membres de l'Union européenne. Or la question se pose aussi au niveau paneuropéen plus large. Le Conseil de l'Europe pourrait être le cadre pour une action à ce niveau, soit via un texte juridiquement contraignant, pour autant que les Etats membres l'estiment opportun, soit alternativement via à un texte non contraignant. L'atelier qui aura lieu le 20 juin à Strasbourg pourrait être l'occasion d'aborder cette question.

Il est aussi à noter que le réseau *Victim Support Europe* prépare actuellement une étude pour le Parlement européen sur la question des victimes transfrontalières. Les résultats de cette étude seront certainement très utiles pour évaluer comment traiter au mieux cette question.

-En ce qui concerne les mesures visant à promouvoir la reconnaissance sociétale et le souvenir des victimes d'actes terroristes, il s'agit certainement aussi d'un domaine où les initiatives devraient être encouragées. Je note à cet égard qu'il existe de nombreux exemples de cérémonies d'hommage aux victimes (France, Belgique, Espagne), marches silencieuses (France, Pays-Bas), monuments (Belgique), médailles en reconnaissance des victimes du terrorisme (France), propositions de création de musées nationaux (Norvège, France), et centres locaux et régionaux (Espagne).

Certains États européens commémorent le 11 mars la Journée européenne du souvenir des victimes du terrorisme instituée en 2005 au niveau de l'Union européenne suite aux attentats de Madrid de 2004. Par ailleurs, il convient de garder à l'esprit qu'en 2017, l'ONU a établi le 21 août comme « Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme ».

-Pour conclure, je voudrais indiquer que nous sommes en train de collecter les réponses des Etats membres à u questionnaire que nous avons préparé en vue de l'atelier du 20 juin. Nous serons très heureux de partager ces réponses avec Madame Karamanli si cela peut lui être utile pour le parachèvement de son rapport.

**Échange de vues avec M. Julien Rencki, Directeur général du Fonds de garantie français des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI), et avec Mme Julie Heisserer, responsable des relations européennes et internationales de la délégation interministérielle à l'aide aux victimes auprès du Ministère français de la Justice.
Extraits du procès-verbal, 11 décembre 2018, Paris**

Mme Karamanli évoque ses discussions à New York sur la difficulté de parvenir à une définition commune des victimes du terrorisme. Suite à sa mission à Madrid, le 14 novembre, qui lui a permis d'obtenir des suggestions utiles pour le rapport, elle s'est intéressée à la situation française et espère que les experts pourront communiquer à la commission des informations actualisées sur ce que la France fait pour soutenir les victimes.

M. Julien Rencki, Directeur général du Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI), présente les activités de son organisation. Au total, plus de 400 millions d'euros ont été versés aux 1 700 victimes d'attentats terroristes et aux 16 000 autres victimes d'infractions graves. Chaque indemnité est calculée en fonction de la situation spécifique des victimes, et prend en compte les dommages matériels, professionnels et moraux. Les réformes actuelles visent à offrir des perspectives de reconstruction de la vie des victimes, et les personnels sont formés pour proposer une telle assistance complète et sur mesure. 800 visites à domicile ou à l'hôpital ont été réalisées en 2018. Il appelle à une meilleure coordination entre les systèmes nationaux face à ce qu'il appelle la mondialisation du terrorisme, notamment pour pallier les risques de non-indemnisation, de double indemnisation, de problèmes linguistiques et d'organisation des examens médicaux. En mars 2018, la France a organisé le premier séminaire sur la façon de renforcer la coopération avec d'autres pays. Il estime qu'un cadre juridique commun d'envergure européenne garantirait une protection adéquate. Il pense que le pays de résidence devrait être responsable de l'indemnisation et qu'une certaine solidarité financière devrait être mise en place en prévision d'attentats de grande envergure.

Mme Julie Heisserer, Responsable des relations européennes et internationales de la délégation interministérielle à l'aide aux victimes auprès du Ministère français de la Justice, évoque une augmentation de 152% du budget de l'aide aux victimes du terrorisme en France, ce qui comprend le soutien aux organisations de la société civile et un réseau de 1500 centres locaux d'aide aux victimes. Elle insiste sur l'importance de se souvenir des victimes dans le cadre de musées, de cérémonies commémoratives et de médailles.

Lord Blencathra rappelle que certains se sont plaints de ne pas être spécifiquement traités comme des victimes du terrorisme et fait observer que le traitement des personnes doit être dicté par les conséquences des actes, et non par leurs motivations.

Mme Heisserer souligne la nécessité d'aider toutes les victimes, indépendamment de leur nationalité.

M. Rencki rappelle que des infractions courantes sont incluses dans ses statistiques.

M. Zayadin évoque le problème de la définition du terrorisme et demande si elle devrait inclure le terrorisme d'État, comme à Gaza.

Mme Karamanli souligne la difficulté d'inclure les problèmes afférents au terrorisme d'État et la nécessité de coopérer également au niveau de l'ONU, qu'elle a eu l'occasion d'évoquer à New York en décembre. Elle met aussi l'accent sur ce que les gouvernements peuvent faire pour prévenir les attentats terroristes en amont, l'important travail sur la déradicalisation ainsi que la commémoration des victimes et le besoin de réaliser un recensement.

Discours de M. Travis D. Frain, victime de l'attaque à Westminster, Londres, en 2017
22 mai 2018, Athènes

Merci pour votre accueil et merci aux estimés membres de cette commission de me donner l'occasion de prendre la parole devant vous aujourd'hui. On m'a demandé de fournir des commentaires sur mes propres expériences et, plus largement, sur le soutien dont peuvent bénéficier les survivants et les autres personnes touchées par le terrorisme au Royaume-Uni. Je suis sûr que nous pouvons tous convenir que suite aux événements de l'année dernière, pas seulement au Royaume-Uni, mais en Europe, c'est une question très importante et j'espère que suite à ma présentation d'aujourd'hui, vous pourrez agir sur les points soulevés.

Sans plus tarder, je vais commencer par mon propre cas et passer à une discussion plus large ensuite, je serai également plus qu'heureux de répondre aux questions à la fin si cela est jugé approprié.

En mars de l'année dernière, j'étais en visite à Londres avec une classe de mon université quand j'ai été heurté par une voiture qui était montée sur le trottoir et se dirigeait vers les Chambres du Parlement.

Je m'excuse pour la nature des photos sur cet écran, je ne les aime pas non plus - mais il n'y a qu'une différence de 13 heures entre le haut et le bas et pour être honnête, je sens que c'est nécessaire que je vous les montre aujourd'hui car le terrorisme est un problème qui, pour beaucoup d'entre nous, nous est «étranger» et le sentiment est souvent que cela ne nous arrivera pas, jusqu'à ce que bien entendu ça arrive. J'ai subi des blessures relativement graves, mais ma vie n'a pas été en danger et n'a pas été bouleversée, j'ai subi deux opérations, passé 8 jours à l'hôpital, puis 6 mois avec des béquilles et un bâton de marche après mon retour à la maison. J'ai ensuite eu des séances de kinésithérapie qui ont duré un peu plus d'un an. Depuis l'attaque, j'ai rejoint le conseil d'administration de la Fondation Tim Parry Johnathan Ball Peace, quelque chose que je vais aborder plus tard, et j'ai également rejoint, comme membre fondateur, le réseau *Survivors Against Terror*, via lequel j'ai été invité aujourd'hui.

Je vais être franc avec vous tous, car je pense que ce serait un mauvais service pour cette commission si je ne l'étais pas. Aussi horrible que cela puisse paraître, je pense que nous sommes toujours inconsciemment préparés au fait que quelque chose peut arriver quand nous voyageons de nos jours dans une grande ville, mais en même temps vous ne pensez jamais vraiment qu'un tel incident peut vous arriver. Mais ce à quoi je n'étais pas préparé était la façon dont nous allions être traités avec ce que je ne peux décrire que comme une complète et totale indifférence de la part du gouvernement britannique et d'autres secteurs de la société dont vous auriez pu attendre qu'ils prennent soin des gens qui sont passés par des incidents de cette nature. Je peux dire très sincèrement que, dans mon expérience personnelle, la partie la plus difficile n'était pas l'attaque elle-même ou les blessures psychologiques ou physiques que j'ai subies, mais plutôt la façon dont nous avons dû constamment et constamment nous battre pour obtenir une assistance concrète - non seulement c'était vraiment fatigant, mais en plus, après avoir parlé à des professionnels de la santé, je peux dire qu'il y a de sérieuses raisons de penser que cela risque sérieusement d'allonger la période minimale de rétablissement des personnes concernées.

3 autres de mes amis ont été blessés dans l'attaque, et tous les 3 ont pu quitter l'hôpital dans la journée et sont rentrés chez eux – en ce qui me concerne, comme je l'ai mentionné précédemment, j'ai quitté l'hôpital après 8 jours. Dès que nous avons quitté Londres et que nous nous sommes dirigés vers le nord de l'Angleterre, il y a eu une baisse immédiate et très sensible du niveau d'attentions. Aucun agent de police de liaison ne nous a été spécialement affecté, après notre sortie de l'hôpital, nous n'avons eu de nouvelles de la police qu'environ 5 mois plus tard et nous n'avions aucun moyen de les contacter en toute confidentialité.

Cela est devenu un problème majeur quand nous avons commencé à être harcelés, harangués et menacés par un nombre considérable de personnes en ligne qui prétendaient que les attaques étaient fausses, qu'il s'agissait d'une fausse alerte, ou que nous avions simplement falsifié notre propre implication. Certaines de ces déclarations ont finalement dû être signalées à la police comme des menaces de mort. Je m'excuse pour le langage de ces captures d'écran et je ne m'attarderai pas sur ce sujet plus longtemps, je voulais juste vous montrer un aperçu de certains de ces messages à l'écran. Ce sont des messages que je n'ai jamais montrés à personne d'autre avant, mais comme je l'ai dit tout à l'heure, je ressens le besoin de vous les montrer aujourd'hui.

Les mêmes questions concernant les services de police se sont posées concernant les services de santé (*National Health Service, NHS*). À cette époque, mes amis et ma famille m'ont fortement conseillé de prendre part à une forme de soutien psychologique. Je dois admettre que j'ai toujours eu des attitudes assez démodées quand il s'agit de santé mentale, mais comme presque toutes mes connaissances m'incitaient à au moins essayer, je l'ai fait. Mes amis et moi-même avons dû passer plus de 10 semaines sur une liste d'attente du NHS, malgré les lettres envoyées en mon nom par mon médecin et la Fondation susmentionnée. Finalement,

on m'a donné un rendez-vous téléphonique au cours duquel on m'a dit qu'il était « probablement temps de passer à autre chose » et que si je voulais mieux dormir, ce qui était honnêtement l'un des rares problèmes auxquels je faisais face dans ce domaine à l'époque, je devais simplement « boire une tasse de lait chaud avant de me coucher ». Avec tout le respect que je vous dois, mes problèmes de sommeil ne provenaient pas simplement d'une incapacité à s'endormir, ils venaient du traumatisme d'une personne qui avait tenté de vous tuer, vous et vos amis, et qui avait été très près de réussir. Les seules autres options qui s'offraient à nous étaient toute une gamme de pilules, ce qui n'était pas quelque chose que je voulais vraiment, car je ne pensais pas que c'était nécessaire, ou une séance de groupe avec des alcooliques, des drogués et d'autres personnes ayant des problèmes mentaux.

J'ai également fait face à des problèmes similaires avec la kinésithérapie dans le cadre du NHS, et à la fois pour cette thérapie et d'autres, et j'ai finalement été forcé d'aller chez des prestataires privés. Comme vous pouvez l'imaginer, un étudiant universitaire de 19 ans comme moi à l'époque n'avait pas tout à fait les fonds nécessaires pour payer un tel traitement, et à ce titre, j'ai dû utiliser mon financement d'étudiant pendant un certain temps avant de bénéficier, heureusement, d'argent donné par des amis, ma famille et d'autres. À ce jour, nous n'avons pas encore reçu d'argent provenant de fonds officiel de l'État ou du Fonds d'indemnisation des victimes d'actes criminels (*Criminal Injuries Compensation Authority, CICA*). Et franchement, comment pourrions-nous être surpris ? Même encore maintenant, plus d'un an après l'attaque, aucun représentant élu d'un parti politique ou d'un poste ne nous a encore rencontrés, en tant que victimes. Je comprends comment cela peut sembler un point mineur mais permettez-moi de donner un exemple de comment cela peut s'avérer extrêmement frustrant - quelques semaines après l'attaque il y a eu une cérémonie pour les victimes à l'abbaye de Westminster. Cette cérémonie a été diffusée en direct à travers le pays via la BBC, et parmi beaucoup d'autres, un certain nombre de hauts responsables politiques tels que le maire de Londres et le ministre de l'Intérieur ont prononcé des discours. Cependant, après le service, durant la réception privée organisée pour les victimes, loin des caméras, auxquelles assistaient également les orateurs, ces politiciens étaient introuvables.

Heureusement, nous avons reçu un certain soutien de l'organisme de bienfaisance mentionné ci-dessus, la Fondation Tim Parry Johnathan Ball Peace – ce sont les homonymes de deux garçons qui ont perdu la vie en 1993 dans une attaque de l'IRA à Warrington dans le nord de l'Angleterre. Cette Fondation est l'une des rares à fournir un soutien aux victimes du terrorisme et à leurs familles, et bien qu'elle ne soit pas en mesure de fournir des conseils ou services médicaux, ils ont pu évaluer et plaider en mon nom pour le traitement qui leur semblait nécessaire, ils m'ont rendu visite en personne très souvent et, en toute honnêteté, c'était un des rares moments où nous avions l'impression que quelqu'un avait vraiment une idée de ce que nous vivions et pouvait compatir. Ils gèrent un certain nombre de programmes de dé-radicalisation et d'éducation, mais bien sûr, c'est par le biais de leur Réseau d'assistance aux survivants que j'ai pris contact pour la première fois avec eux. Malheureusement, bien que cette équipe de deux personnes ait vu une augmentation de 600% des demandes de soutien à la suite des attaques de l'année dernière, soit près de 800 cas en cours, le gouvernement n'a toujours pas confirmé son financement pour cette année, en dépit d'une augmentation plutôt prévisible. On peut donc s'attendre à ce que la fondation soit bientôt obligée de licencier du personnel; aussi profondément bouleversant que cela puisse paraître à quelqu'un qui a bénéficié de leur soutien uniquement.

Ce point m'amène tout naturellement à la discussion sur les expériences des personnes touchées par les attentats terroristes au Royaume-Uni, qui ne sont souvent pas si éloignées des miennes. L'association *Survivors Against Terror*, grâce à laquelle j'ai été invité à cette audition aujourd'hui, en est encore à ses balbutiements, puisqu'elle a été mise en place seulement à la fin janvier de cette année, avec l'espoir de développer un réseau de personnes impliquées dans ce type d'incidents et d'avoir une meilleure idée des problèmes auxquels elles sont confrontées. Au moment où nous parlons, elle mène une étude comparative, malheureusement je ne pourrai pas vous présenter cette étude dès aujourd'hui, car elle ne devrait être terminée qu'en juin/juillet. En attendant, sur l'écran derrière moi vous verrez des citations d'autres survivants à qui j'ai personnellement parlé ou qui ont été faites en public, bien que ce ne soit que de simples extraits non concluants, j'ai ressenti le besoin de vous en fournir un instantané. Certes, le tableau est plutôt contrasté, et dépend de la nature de l'attaque, de l'implication des personnes, et de la localisation des attaques, comme on peut s'y attendre. De l'attaque de Manchester par exemple, j'ai entendu de nombreuses familles endeuillées dire que le soutien qu'elles ont reçu était plus que suffisant et qu'il peut même être financé par les énormes sommes d'argent recueillies en dons, plus de £ 21 millions jusqu'à présent. D'un autre côté, un certain nombre de ceux qui ont été témoins des événements de cette nuit-là, en particulier des enfants, ont du mal à obtenir un traitement auprès des services locaux de santé et à obtenir des fonds du One Love Manchester Fund. En outre, ceux qui ont été blessés lors d'autres attaques telles que celles du London Bridge et Parsons Green ont reçu beaucoup moins de dons, et cela pose donc problème.

Enfin, une autre question pertinente est celle de la commémoration de ces événements, et la manière dont cela peut profondément affecter les victimes, et parfois même les traumatiser à nouveau si on ne met pas des

mécanismes de soutien adéquats en place. À l'occasion de l'anniversaire de l'attentat de Westminster, il y a quelques mois, aucun événement commémoratif n'a eu lieu pour marquer l'anniversaire des victimes et, pour beaucoup, cela implique qu'ils ont du mal à aller de l'avant car la date n'est pas marquée et que mentalement leur expérience continue. Au lieu de cela, les autorités ont simplement décidé de projeter les mots #LondonUnited sur un mur, ce qui a eu l'effet inverse, et même de sentir comme un coup de poing dans l'estomac, pardonnez-moi l'expression.

Je vais conclure ici mais c'est un sujet dont je pourrais parler beaucoup plus longuement. Comme je l'ai dit au début, je serais heureux de répondre aux questions et si quelqu'un souhaite entrer en contact avec moi personnellement j'en serais également heureux. Si vous le permettez, je vais finir par une citation de l'avocat des droits de l'homme Jason McCue qui résume assez bien ma position, il a dit et je cite: « Les victimes du terrorisme méritent plus que des platitudes et de la sympathie. Elles doivent avoir la possibilité d'être valorisées, de recevoir une aide sociale, de pouvoir accéder à la justice et de pouvoir atteindre une forme de résilience ou de faire leur deuil ».

Échange de vues avec M. Brendan Cox, fondateur de la Fondation Jox Cox, Royaume-Uni, Mme Sajda Mughal, Directrice exécutive de l'organisation JAN Trust et survivante de l'attentat du 7 juillet 2015 à Londres (les deux par lien vidéo), l'imam Imran Muhammad, formateur au sein du projet éducatif Me and You à Manchester, et Mme Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe
Extraits du procès-verbal, 28 juin 2017, Strasbourg

Le Président accueille tous les invités. Il rappelle à la commission que l'échange de vues du jour s'inscrit dans les travaux de la commission sur la prévention de l'extrémisme et la lutte contre le terrorisme, et que la commission a récemment présenté une nouvelle proposition relative à la protection et au soutien des victimes, pour laquelle un rapporteur sera nommé le lendemain.

M. Cox concentre son intervention sur l'extrémisme dans le contexte du populisme d'extrême droite en Europe. Les similitudes entre les extrémismes, qu'ils soient inspirés de l'islamisme ou de l'extrême droite, sont plus importantes que ce qui les sépare : la haine de l'autre, la croyance en des sociétés exclusives et l'inclination à recourir à la violence contre des innocents. Il avait tout juste 18 ans la première fois qu'il a été confronté à l'extrémisme ; c'était après la guerre dans l'ex-Yougoslavie. Il a alors commencé à s'occuper d'enfants dont les familles avaient été détruites par la haine ethnique et a pu constater à quelle vitesse une société pouvait passer de la normalité à la brutalité. Il a ensuite passé une vingtaine d'années au service d'organisations caritatives et de groupes militants intervenant dans plusieurs pays théâtres de guerres civiles ou de génocides. Puis il s'est dit que la meilleure solution était d'agir au niveau international car les bases de la démocratie et des droits de l'homme étaient assurées au Royaume-Uni et en Europe. Il a commencé à remettre ce postulat en cause il y a trois ans, lorsqu'il a vu la multiplication des crimes de haine, la montée de l'extrême droite en Europe et la réponse des Européens à la crise des réfugiés. Jo Cox et lui ont alors décidé de se concentrer davantage sur le Royaume-Uni et l'Europe, en se présentant aux élections législatives dans le cas de Jo et lui travaillant comme analyste pour les campagnes menées par des associations.

Pour ce qui est des causes de la montée de l'extrême droite, il estime qu'elle s'explique par un ensemble de facteurs tels que l'insécurité économique (faiblesse des salaires, coût de la vie), l'insécurité physique (du fait des attentats islamistes), de l'insécurité identitaire, tous ces facteurs se conjuguant sur fond de défiance envers les institutions publiques et de délitement de la communauté (on ne connaît plus ses voisins). La rhétorique élaborée par l'extrémisme de droite est très simple et séduisante. Elle consiste à désigner le coupable de toutes ses insécurités. Pour répondre à la menace qui pèse ainsi sur nos valeurs fondamentales, il faut la prendre d'autant plus au sérieux que ces insécurités constitueront le quotidien de plusieurs générations. Elles ne disparaîtront pas avec la fin d'un cycle électoral, comme celui marqué par la victoire d'Emmanuel Macron en France ou la disparition de UKIP au Royaume-Uni. Trois méthodes devraient être appliquées. Tout d'abord, les forces qui luttent contre le populisme devront s'unir davantage et être capables de développer un discours commun sur le type de société et d'Europe qu'elles souhaitent, car l'extrémisme de droite est bien organisé. Deuxièmement, il faudra s'interroger sur la manière de s'adresser aux « angoissés » qui se situent entre les extrêmes : ces Européens, qui sont plus de 50 %, selon les sondages, à s'inquiéter de l'immigration, de la détérioration des services publics, du changement de culture, mais qui ne sont pas racistes ; ces chiffres sont vrais pour l'Europe, Hongrie exceptée, indique M. Cox. Les libéraux ne devraient pas mépriser ces gens, ce qu'ils ont parfois tendance à faire. Ils ne devraient pas répondre à l'expression d'émotions et de peurs avec des statistiques, mais élaborer un contre-discours. Enfin, il explique qu'il faudrait parler plus souvent de ce que les gens ont en commun et pas de ce qui les rend si différents, ce qui a longtemps été le discours – « la diversité et les différences, c'est bien » – et l'erreur des libéraux. Il faut maintenant souligner ce que les gens ont en commun, pas ce qui les sépare.

Mme Mughal relate ce qui lui est arrivé le 7 juillet 2005 et tient à donner un exemple pratique de ce qui fonctionne sur le terrain pour prévenir l'extrémisme et le terrorisme. Elle souhaite aussi livrer un point de vue personnel sur le terrorisme, en particulier islamiste.

Elle raconte ce qui s'est passé le 7 juillet et explique que ce n'est que lorsqu'elle est rentrée chez elle, ce soir-là, que la nouvelle a été connue qu'il s'agissait d'une bombe, posée par quatre musulmans, et qu'il y avait 52 morts, « au nom de ma religion, l'islam ». Elle a eu besoin d'une assistance psychologique et du soutien de sa famille. Elle a dû s'arrêter de travailler un certain temps et n'arrivait plus à prendre le métro. Mais certaines de ses questions restaient sans réponse : pourquoi cela s'était-il passé ? Comment ces quatre hommes avaient-ils pu commettre cet acte au nom de sa religion, alors que l'islam ne prône rien de tel ? Qu'aurions-nous pu faire pour empêcher cela et éviter ces morts ?

Elle a donc pris la décision de changer sa vie et d'essayer d'empêcher ce genre de choses. C'est ainsi qu'elle a décidé de travailler avec ceux qui peuvent changer les choses : les femmes, les mères, les foyers et les

familles, alors elle a commencé à travailler pour l'organisation JAN trust, qui mène une action de terrain pour lutter contre l'extrémisme à la base.

Internet jouant un rôle énorme dans l'extrémisme et la radicalisation, le JAN Trust a formalisé la recherche sur l'extrémisme en ligne et publié, en 2012, un rapport intitulé *Internet Extremism: Working Towards a Community Solution*. Ce rapport montre qu'internet joue un rôle considérable dans la radicalisation et explique comment Daech l'utilise pour recruter. Seules 1 % à 2 % des personnes se radicalisent dans les mosquées, tandis qu'internet est à l'origine de 90 % des cas.

Le JAN Trust a mis en place un programme intitulé Gardiennes du Web (*Web Guardians*). Les actions classiques de contre-terrorisme sous-estiment le rôle que les femmes peuvent jouer dans la prévention de l'extrémisme, partant du postulat que les femmes n'auraient pas d'autorité dans la société, alors qu'en fait, elles sont au cœur du foyer et des affaires familiales, et les plus efficaces pour protéger leurs enfants. Elles sont souvent les premières victimes, mais aussi les premières à détecter les premiers signes de radicalisation. Pour 93 % d'entre elles, elles n'avaient pas de compétences informatiques et souhaitaient en savoir plus. Depuis le lancement du programme, 1.000 femmes ont reçu une aide et l'impact sur la prévention des ralliements a été largement établi par des études de cas.

Les récents attentats au Royaume-Uni sont venus nous rappeler le problème de la propagande en ligne et sur internet. Elle-même survivante d'un attentat, Mme Mughal s'est efforcée de créer un réseau de soutien aux victimes du terrorisme. L'assistance psychologique et les indemnités jouent un rôle important, mais il est déterminant d'avoir une plateforme pour raconter ce qu'on a vécu. Elle a dû batailler ferme pour faire tout cela par elle-même. Se faisant l'écho de ces propos, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe souligne la nécessité d'un soutien matériel, médical, psychologique et juridique pour les victimes.

L'imam Muhammad déclare pour commencer que ses prières et ses pensées vont à toutes les victimes et aux familles des victimes touchées par les attentats odieux, atroces et barbares commis de par le monde par des extrémistes. Pour lui, les relations symbiotiques qui unissent les nombreuses formes d'extrémisme, en particulier les groupes islamistes et l'extrême droite, nous font obligation à nous, membres de la société ordinaire, de faire quelque chose pour contrer ces idéologies dévastatrices.

Son association *Me and You Education* tente de désamorcer les extrêmes de la société sans empêcher les conversations très importantes sur les sujets qui fâchent ces franges de population alors que la société a commencé, au nom du politiquement correct, à entraver, réprimer et étouffer le débat sur les sujets dont ces personnes veulent parler. Les cofondateurs, M. Dave Allport et l'imam Irfan Chishti, ont à eux deux quarante ans d'expérience de la lutte contre l'idéologie des groupes islamistes et d'extrême droite, ce qui leur a permis d'accéder à une compréhension approfondie des processus de radicalisation et de l'extrémisme.

Il travaille comme aumônier dans les prisons et intervient auprès de détenus condamnés pour terrorisme (*TACT offenders*). Il est confronté directement à des individus qui ont tenté de commettre ou ont commis des actes abominables. Les réactions à la suite de l'attentat de Manchester ont cependant montré qu'il existe une réelle unité entre les êtres humains, indépendamment des origines sociales ou ethniques et de la religion.

L'association *Me and You Education* a montré, dans le cadre d'actions de formations, que les « différences » n'empêchent pas de travailler ensemble. Pour citer Jo Cox, « il y a beaucoup plus de choses qui nous unissent, nous avons beaucoup plus de choses en commun que de choses qui nous séparent ».

Il mentionne brièvement le fait qu'à cause de quelques extrémistes musulmans, les autres sont pris pour cible de toutes parts. L'extrême-droite veut les expulser et les islamistes considèrent qu'ils ne sont pas musulmans parce qu'ils n'acceptent pas leur version extrême de l'islam. Il fait aussi remarquer que la communauté musulmane s'est exprimée ; les principales organisations musulmanes du Royaume-Uni ont condamné sans équivoque tous les attentats.

Il est important de s'efforcer de ne pas déshumaniser ceux qui ont commis des atrocités ; la déradicalisation pourrait alors avoir des chances de réussir. De ses différentes expériences, que ce soit comme imam actif au sein de communautés musulmanes, comme animateur travaillant avec des jeunes susceptibles de se laisser embrigader ou de se radicaliser, comme aumônier intervenant dans un milieu où des condamnés purgent leur peine ou comme responsable de formation à l'association *Me and You Education*, qui forme des personnes en prise directe avec différentes franges de la société pour leur apprendre à créer une société plus unie, dans laquelle chacun se sente valorisé, il tire la même conclusion : nous sommes tous beaucoup plus semblables que différents. Cela peut paraître simpliste, mais les solutions durables viennent souvent des choses les plus simples et les plus évidentes.

M. Klich demande ce que pourraient faire les autorités nationales et les organisations internationales pour mieux désamorcer l'extrémisme et le radicalisme susceptibles de conduire au terrorisme.

Mme Ævarsdóttir demande quel discours devraient adopter les libéraux attachés aux droits de l'homme et à l'État de droit.

M. Cox répond qu'au-delà de l'action des services de sécurité, le meilleur moyen pour les citoyens de désamorcer l'extrémisme est de rapprocher les communautés et d'établir des liens plus étroits entre elles, car il est très dur de haïr l'autre lorsque vous le connaissez. Pour ce qui est du discours commun qu'il faudrait tenir, il pense qu'un récit patriotique permettrait de contrer le sentiment d'identité véhiculé par les discours islamistes ou nationalistes. Pour lui, le récit patriotique se fonde sur les valeurs communes à un pays ; il est inclusif et non exclusif.

Pour **Mme Mughal**, le moyen d'améliorer la lutte contre l'extrémisme réside dans une approche impliquant les différentes communautés et organisations : enseignants, représentants des mosquées, agents des services de sécurité et de renseignement devraient travailler ensemble pour évaluer le risque de radicalisation et de terrorisme. Au sujet de « l'identité », elle est d'accord avec M. Cox. Les extrémistes jouent très largement de ce levier pour recruter. Il faut les contrer avec un autre discours, axé sur une identité positive vantant les valeurs humaines.

L'imam Muhammad cite un poème ourdou : « Celui qui rompt l'équilibre et sème la discorde / Punis-le de ton amour ». Désamorcer l'extrémisme est une nécessité. Jusqu'en 2003, la lutte contre l'extrémisme était dirigée contre une seule communauté. Depuis, l'islamisme radical et l'extrémisme de droite sont traités de la même manière, ce qui est un progrès. Cependant, la terminologie, qui n'est pas neutre, n'est pas toujours correcte. Lorsque le Home Office parle de « prévention », il vise « la sphère précriminelle », alors qu'il devrait s'intéresser à la « sphère non criminelle ». Il est d'accord avec M. Cox et Mme Mughal sur la question de l'identité et explique que le meilleur moyen de se protéger contre l'extrémisme est de savoir qui l'on est et ce que l'on est. Quel que soit le discours adopté, il devrait souligner que nous appartenons tous à l'espèce humaine et que personne n'y changera rien.

Mme Chagaf estime que la prévention par l'assistance sociale, qui doit commencer à la maison, dans chaque maison, est la clé pour vaincre l'extrémisme.

M. Loncle souligne qu'il s'agit de comprendre l'extrémisme, pas de l'excuser. Il ne croit pas que les facteurs économiques et sociaux soient une bonne explication. L'extrémisme religieux doit être condamné, pas seulement lorsqu'il vient de l'islam, mais de toutes les religions. Ce qu'a dit M. Cox est intéressant : chacun défend sa propre cause au lieu de chercher à s'unir avec les autres. Faute de s'unir, on aboutit à des problèmes communautaires, ce qui est peut-être plus problématique au Royaume-Uni. Vivre côte à côte, ce n'est pas vivre ensemble. C'est pourquoi il ne cultive pas l'idéologie de la différence, car, à un certain point, le communautarisme est synonyme de rejet de l'autre. Il souligne la contradiction d'internet, qui permet aux gens d'être reliés les uns aux autres, mais qui peut aussi être utilisé pour recruter des terroristes. Enfin, il regrette que la communauté musulmane ait été pratiquement inaudible en France après les attentats terroristes de 2015 et 2016. Il mentionne une récente prise de position de l'écrivain français d'origine marocaine Tahar Ben Jelloun dans le journal *Le Monde*, dans laquelle il invite et somme les musulmans à prendre la parole et à condamner ces attentats, ce qu'ils n'ont pas fait, puisqu'ils étaient pratiquement absents de la manifestation de plus d'un million de personnes qui a suivi les attentats contre le supermarché *Kacher* et l'hebdomadaire *Charlie Hebdo*, en 2015.

L'imam Muhammad rappelle qu'il est favorable à une remise en cause de l'idéologie islamiste. Il répond aussi à M. Loncle qu'une fatwa soutenue par 129 organisations musulmanes de par le monde a clairement condamné les attentats du 7 juillet et ceux qui ont suivi. Il indique que les imams les plus respectés de deux organisations représentant 99 % des musulmans du Royaume-Uni, le Conseil musulman de Grande-Bretagne et le Forum musulman britannique, se sont réunis square Saint-Mary, où des enfants ont été tués par un extrémiste. Il a fallu beaucoup de temps pour que les médias s'intéressent aux musulmans ordinaires et écoutent ce qu'ils ont à dire. Au Royaume-Uni, la majorité prétendument silencieuse s'est exprimée.

Mme Mughal pense que les facteurs économiques et sociaux expliquent partiellement la radicalisation. Au Moyen-Orient, des organisations terroristes ciblent des personnes en fonction de critères économiques afin de les recruter. Elle convient avec Mme Chagaf qu'il vaut toujours mieux prévenir que guérir. Enfin, pour ce qui est de la réaction de la communauté musulmane, elle précise que son association combat l'extrémisme, l'islamisme et l'extrême droite depuis 12 ans. Elle rappelle à l'assemblée que 130 imams se sont réunis à Manchester après les attentats pour condamner le terrorisme. Au Royaume-Uni, la « réponse des musulmans » a été et reste forte.

M. Cox souligne que la communauté musulmane a vigoureusement dénoncé les attentats terroristes perpétrés sur le sol britannique ces derniers mois. Il souligne que tous les extrémismes devraient être traités de la même manière, qu'ils soient d'inspiration islamiste ou d'extrême droite. Prenant pour exemple l'attentat commis contre des musulmans au moyen d'un van à Finsbury Park, il établit un parallèle avec l'injonction faite à tout musulman de dénoncer les actes terroristes lorsqu'ils sont le fait d'islamistes : le conducteur du van était un citoyen britannique blanc. Pourquoi lui, qui n'a rien en commun avec cet homme et ne se sent pas représenté par lui, devrait-il prendre position publiquement pour se désolidariser de cet homme ? Il en est de même pour les musulmans, qui n'estiment pas avoir quoi que ce soit en commun avec les terroristes islamistes et ne se sentent en aucune manière représentés par ces derniers.

Mme Battaini-Dragoni présente les principales modifications apportées à la liste des lignes directrices pour la protection des victimes d'actes terroristes arrêtées par le Conseil de l'Europe en 2017. La première de ces modifications opère un renversement majeur, dans la mesure où il incombe désormais à l'État d'aller vers les victimes et leurs familles et non plus aux victimes de s'adresser à l'État pour obtenir de l'aide, un soutien, des services et, si possible, une indemnisation. L'accent est dorénavant mis sur une approche globale des victimes et de leurs besoins. Le deuxième principe de ces lignes directrices révisées est que chaque État membre doit établir une structure administrative et juridique nationale adaptée pour réagir rapidement à la situation des victimes. Troisième avancée : l'indemnisation des victimes incombe maintenant à l'État dans lequel l'attentat a été perpétré. Deux autres éléments ont également été intégrés aux lignes directrices révisées : l'importance du souvenir et la nécessité de travailler main dans la main avec la société civile.

**Discours de Mme Luciana Milani, dont la fille a été tuée lors de l'attentat au Bataclan le 13 novembre 2015
11 octobre 2016, Strasbourg**

Permettez-moi de vous communiquer quelques pensées qui me sont venues en ces mois difficiles, dans une parole libre où il est peut-être difficile de trouver un fil conducteur. Mais je souhaite faire part de mes réflexions aux personnes présentes, hautement qualifiées, qui représentent le peuple européen.

Je m'adresse à vous pour solliciter votre écoute et votre aide.

La raison de ma présence ici, en tant que représentante de ma famille, est de témoigner de notre adhésion aux idéaux européens, idéaux auxquels nous croyons et que nous avons transmis à nos enfants. La Campagne Non à la haine, Non à la peur, est pour nous importante parce qu'elle tente, en cette époque difficile, de donner une nouvelle forme à la proposition européenne.

Je commencerai par vous parler de moi et de ma famille.

Le bonheur

Dans notre vie il y a un avant et il y a un après. J'étais une femme heureuse, avec des enfants sans problèmes, en bonne santé, avec un travail qui me plaisait et qui me permettait de vivre tranquillement. Il en était de même pour mon mari, Alberto, et pour mon fils, Dario.

L'assassinat tragique de notre fille nous a précipités dans un monde inconnu. Notre fille a été privée de son avenir, son compagnon Andrea a été privé de son amour, et nous du trajet que nous aurions dû parcourir ensemble. Même le passé est devenu difficile et équivoque ; il ne semble parfois n'être que l'attente de la tragédie et ne nous console pas. Nous sommes devenus les témoins de l'atrocité du monde. Nous avons dû redéfinir notre existence et trouver de nouveaux engagements.

Notre fille

Nous avons deux enfants, mais aujourd'hui je voudrais parler de Valeria, cruellement arrachée à la vie. Elle a été pour nous une source inépuisable de bonheur. Même aujourd'hui, le reflet de ce bonheur nous permet de regarder vers l'avenir. Nous le lui devons. Nous essayons d'être comme elle aurait voulu que nous soyons et comme nous étions dans le passé.

Son assassinat ne doit pas nous avilir. Nous ne pouvons pas savoir ce que la vie nous amène ; or, en partie, peut-être pour la majeure partie, cela ne dépend pas de nous. J'estime qu'il est de notre devoir d'affronter avec courage la tragédie que la vie nous a apportée.

La haine

La haine est un sentiment destructeur qui se retourne contre celui qui l'éprouve. Elle consume l'énergie vitale, elle empêche de vivre. En italien, il y a une expression : « aveuglé par la haine ». Nous ne voulons pas être aveuglés, nous voulons voir et, si possible, nous voulons comprendre. C'est là l'objectif de mon intervention : chercher à comprendre, trouver un sens et une leçon pour l'avenir.

Pour les assassins du 13 novembre, je n'éprouve rien. Ils sont eux-mêmes morts, à l'exception de l'un d'entre eux. Ils étaient, eux aussi, jeunes, nés en Europe, plus ou moins du même âge que tant de leurs victimes.

Je ressens au contraire une grande tristesse pour leurs familles, pour leurs mères. Certaines familles comptent plus d'un kamikaze. Qu'est-ce que ressentent leurs parents, quelles sont les pensées qui les assaillent ? La mort de leurs enfants est certainement aussi pour eux une douleur inextinguible.

La génération Bataclan

Ce qui s'est passé à Paris le 13 novembre est quelque chose de nouveau et d'atroce. Les actes de terrorisme s'attaquent généralement au fonctionnement des villes, des infrastructures et des centres de pouvoir. Les objectifs sont les aéroports, le métro, les centres commerciaux, les centres de direction. Le 13 novembre, Paris n'a pas été frappée dans son fonctionnement mais dans sa communauté citadine, faite de personnes réunies pour dîner ensemble, écouter de la musique et aller au stade. Paris a été frappée dans son peuple. La presse française et la presse italienne ont parlé de génération Bataclan ; mais cette définition recouvre parfois des

comportements et des itinéraires personnels très différents. Dans l'ensemble, cette définition me semble problématique.

Les victimes

On a parlé d'une génération vouée à un hédonisme insouciant. C'est faux.

Qui était les 130 victimes du massacre de Paris. Nous le savons ou on nous l'a dit : il s'agissait de jeunes et de moins jeunes, de femmes et d'hommes qui travaillaient dans des secteurs très différents et qui, après une semaine d'activité, sortaient pour se divertir. Elles appartenaient à 19 nationalités, de nombreux Français, de très nombreux Européens. Ces personnes sont devenues un objet de haine pour des raisons qu'il est très difficile d'élucider. Nombre d'entre elles étaient de religion musulmane. Nous avons vu leurs familles à la morgue. Une grande douleur nous unit à elles.

Les valeurs européennes

Le théâtre de ce massacre, ce n'est pas seulement Paris mais toute l'Europe.

Tout cela m'amène à réfléchir à la définition du modèle européen ou des valeurs européennes. Sur quoi se fonde ce modèle ? Certainement sur les droits civils, mais surtout sur le travail, à savoir la capacité sociale et économique d'impliquer dans l'activité laborieuse des catégories de plus en plus importantes de personnes.

C'est dans le travail, ou plus encore dans sa pénurie croissante, que s'ancre la crise du modèle européen. L'exclusion du travail alimente facilement l'exclusion sociale et, donc, le détachement et l'antagonisme à l'égard de ceux qui sont inclus et qui, pour cette seule raison, semblent privilégiés.

Les victimes du 13 novembre n'étaient pas des privilégiés. C'était des femmes et des hommes qui vivaient et qui étaient engagés dans des activités différentes. Le fait que de jeunes travailleurs puissent être perçus comme une élite nous donne matière à penser et à nous inquiéter. C'est aussi cette perception qui a armé la main des assassins.

L'identité

En ce moment historique, le terrorisme islamique semble aussi être l'expression de l'exclusion sociale.

La religion n'est pas pour moi l'unique ni même le principal fondement de l'identité. L'identité des individus procède de multiples éléments, la nationalité, le genre, l'âge, le niveau culturel, le pays où l'on vit ...

Actuellement, l'appartenance religieuse a pris une importance majeure comme fondement de l'identité individuelle. Je ne pense pas que cela soit positif.

Toutes les religions ont un double visage, un positif où chaque religion reconnaît dans les autres une humanité commune, un négatif où l'identité se construit contre les autres communautés.

Aujourd'hui, on a de plus en plus tendance à penser que l'appartenance à l'islam est un obstacle à la cohabitation civile et au partage des valeurs qui fondent notre société occidentale, et qui reposent sur les droits de l'individu et sur l'accès au travail.

Paroles d'islam

Pour tenter de donner une réponse à la question : comment notre société peut-elle combattre la peur engendrée par le terrorisme et éviter de tomber dans le piège de la haine ? Je dirais qu'il faut valoriser et diffuser les paroles de condamnation du terrorisme venant de nos concitoyens de religion musulmane.

Selon moi, si ces paroles gagnaient en force et en nombre, elles contribueraient largement au renouvellement du dialogue et de la connaissance mutuelle.

L'Europe doit trouver une voix

Notre fille, comme tant d'autres jeunes, aimés tout comme elle, nés plus ou moins à l'époque de la chute du mur de Berlin, se retrouvent aujourd'hui enfermés par tant de murailles, en Autriche, en Serbie, en Slovénie, en Hongrie, à Calais, en Europe.

L'Europe à laquelle nous, leurs parents, les avons éduqués, vers laquelle nous les avons orientés pour connaître notre monde le plus proche, ne fait pas entendre sa voix avec suffisamment de force. Les institutions européennes semblent opaques et éloignées des citoyens.

Après les massacres de Charlie Hebdo, du 13 novembre, de Bruxelles, de Nice, et je veux rappeler aussi mes concitoyens barbarement assassinés à Dacca, la voix et la solidarité de l'Europe ne sont pas arrivées jusqu'aux familles des victimes. Je le dis avec une grande tristesse.

Empathie entre les personnes et les peuples

La campagne contre la haine et la peur qui rôdent dans nos pays n'aura de succès que si elle est fondée sur l'empathie entre les personnes, les peuples et leurs institutions, que cette empathie doit nourrir.

C'est pour moi capital. Il est nécessaire de relancer l'idée de solidarité, de communauté, de civilisation qui, de la Grèce à aujourd'hui, nous a montré la voie. Dans ce domaine, les écoles sont très actives mais cela ne suffit pas. Nous devons repenser à l'Europe qui a vécu 70 ans de paix après le bain de sang de la Deuxième guerre mondiale et qui a su surmonter les haines et les destructions grâce à un projet ambitieux.

Rappelons-nous les victimes du terrorisme, les neuf Italiens de Dacca et leurs familles, Giulio Regeni et la campagne Verità per Giulio Regeni.

Nous voulons une Europe qui pleure avec nous.

**Discours de M. David Anderson Q.C. (Queen's Counsel, avocat nommé par la Couronne), expert indépendant de la législation britannique anti-terroriste
11 octobre 2016, Strasbourg**

Terrorisme, Tolérance et Droits de l'Homme

Depuis six ans, j'analyse l'application des lois antiterroristes au Royaume Uni et rend compte de mes travaux que je mène en toute indépendance vis à vis du Gouvernement mais avec l'autorisation des services de sécurité. Je vais, en six minutes, vous exposer les enseignements que j'en ai tirés.

Tout d'abord, ces lois doivent être strictes. Elles doivent identifier et punir les extrémistes qui se livrent à la violence, les milliers d'entre eux qui, dans mon pays, sont motivés soit par une rancune résiduelle engendrée par le conflit en Irlande du Nord, soit par l'extrême droite, soit par l'islam militant.

La menace du terrorisme restreint l'organisation des activités ordinaires, renforce la suspicion et favorise les préjugés, ce qui est précisément le but poursuivi par les terroristes. Si les autorités sont impuissantes à agir contre eux, d'aucuns seront tentés de se poser en justiciers. Par la prévention et la sanction, des lois strictes peuvent contribuer à atténuer la peur et la haine que les terroristes cherchent à instiller.

Toutefois, ces lois ne doivent pas, dans le même temps, aliéner ou rendre cynique le reste de la population ; je veux parler, plus spécifiquement, de ces millions de personnes innocentes et éprises de paix qui appartiennent aux communautés dont les terroristes cherchent à obtenir le soutien. C'est notamment important pour les Musulmans car, en tant que groupe minoritaire dans la plupart de nos sociétés, ils sont particulièrement enclins à se sentir ciblés par des mesures qui, si bien intentionnées soient elles, peuvent sembler davantage conçues pour eux que pour les autres.

Il n'est pas facile de concilier ces deux impératifs bien qu'à mon avis, ce soit possible.

Cependant, nous nous leurrions si nous pensions que les lois contre le terrorisme, si strictes et si subtiles soient elles, peuvent faire plus que simplement traiter les symptômes. Le terrorisme islamiste est un phénomène mondial, responsable de la grande majorité des 28 300 décès provoqués par le terrorisme l'année dernière, les trois quarts d'entre eux dans cinq pays : l'Irak, le Pakistan, l'Afghanistan, l'Inde et le Nigéria ; pour citer le Roi Mohammed VI du Maroc, descendant direct du Prophète :

« Les terroristes instrumentalisent certains jeunes Musulmans, plus particulièrement en Europe, et exploitent leur méconnaissance de la langue arabe et de l'islam véridique pour relayer leurs messages erronés et leurs promesses dévoyées ».

En tant qu'Européens, nous avons la responsabilité non seulement d'appliquer les lois contre le terrorisme mais de protéger notre propre peuple – Musulmans et convertis – des ressentiments et des crises d'identité qui peuvent les rendre sensibles à l'idéologie meurtrière du djihadisme salafiste.

Le point de départ doit être, me semble-t-il, la tolérance : ce n'est peut-être pas la vertu la plus stimulante car elle suppose de s'accommoder de choses ou de personnes que nous n'aimons pas forcément. Cependant, si elle est correctement appliquée, elle constitue une étape vers les objectifs plus ambitieux que sont la confiance et l'intégration ; une réponse non seulement au terrorisme mais au problème plus large du Vivre ensemble.

Mais que doit-on tolérer et, à l'inverse, ne pas tolérer ? Les citoyens n'apprécient guère les nouveaux venus qui ne se conforment pas à leurs coutumes mais ne savent pas bien distinguer, parmi leurs valeurs, celles qu'ils peuvent légitimement défendre de celles auxquelles ils doivent renoncer face aux exigences du multiculturalisme ou des droits de l'homme telles qu'elles sont perçues. Trop souvent, les réponses proposées sont mauvaises. Les nouveaux arrivants seront peut-être enjoint de pleinement s'assimiler pour être acceptés ou, inversement, on fermera les yeux sur des pratiques qui ne devraient jamais être admises.

Je suggérerai trois principes, chacun d'eux fondé sur les valeurs démocratiques universelles qui ont pris forme dans cette ville des droits de l'homme grâce à une inspiration collective développée au fil de nombreuses années.

Premièrement, la confiance dans la nécessité de fixer des limites. La Cour européenne nous rappelle que la démocratie se fonde sur la tolérance mais aussi sur le pluralisme et l'esprit d'ouverture. Chacun a donc le droit absolu de croire ce qu'il veut, de changer de croyances et de partager ses convictions avec des personnes de même sensibilité. Cependant, la tolérance ne s'étend pas à l'expression de croyances religieuses qui restreignent indûment les droits d'autrui. C'est vrai, que vous soyez un Chrétien qui veut que son enfant reçoive une correction

ou un parti politique qui cherche à faire primer la loi de Dieu sur la loi des hommes. Après tout, comme cela a été dit souvent, « la démocratie n'est pas un pacte de suicide ».

Cela signifie que, comme l'a écrit Matthew Wilkinson du Collège musulman de Cambridge, l'Islam doit se contenter d'être « une confession légitime parmi de nombreuses autres confessions juridiquement équivalentes », la Charia n'existant qu'à titre de « code de conduite religieuse personnelle au lieu de constituer le cadre juridique de l'ensemble, voire d'une partie, de la société ».

Deuxièmement, la confiance dans l'application de nos lois. Il ne faut pas laisser les partisans de la radicalisation, comme ce fut le cas dans les années 1990 en Grande-Bretagne, inciter au meurtre, radicaliser les jeunes, financer le djihad violent et former des personnes à cette fin. L'incapacité à enquêter sur les actes de corruption, les mariages forcés, les mutilations génitales féminines, les abus sexuels ou encore les crimes dits d'honneur et à poursuivre en justice les responsables ne saurait être excusée ou tolérée sous le couvert d'un respect déplacé pour les différences culturelles. Bien sûr, nous devons être attentifs au risque de discrimination. Cependant, la police ou les travailleurs sociaux ne devraient pas avoir à craindre d'être accusés de racisme lorsqu'ils enquêtent sur des pratiques qui ne sont pas tolérées par la loi.

Les policiers et d'autres accordent, à juste titre, une grande importance aux liens qui les unissent aux communautés qu'ils servent. Cependant, dans toute communauté, les personnes vulnérables peuvent être précisément celles dont lesdits « chefs de communauté » ne se font pas les porte-paroles. On peut citer, par exemple, les Musulmans féministes, les Musulmans gays et les ex Musulmans qualifiés par Maajid Nawaz de « minorités parmi les minorités » qui peuvent être stigmatisés et soumis à des menaces physiques même en Occident. Les droits individuels l'emportent sur les droits collectifs ; ce sont là des personnes que la loi doit protéger.

Mon troisième principe est l'humilité : il faut admettre qu'il est impossible d'avoir la pleine maîtrise de la bataille pour gagner les cœurs et les esprits. Si l'État cherche à contrôler ou à superviser les « activités extrémistes » qui ne menacent pas directement la vie, le bien être ou la propriété d'autrui, il ne fera que s'attirer ressentiment et suspicion. Et si les choses en arrivent là, il risque bel et bien d'aggraver le problème qu'il cherche à régler.

En bref, « le pouvoir de la raison tel qu'il s'exerce par le débat public » est préférable au « silence imposé par la loi ». L'État peut faciliter ce débat et même y participer (il est probable, toutefois, que son point de vue ne sera pas le plus influent) mais ne peut pas y mettre un terme.

Par conséquent, les droits de l'homme n'entravent pas la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme : ils soulignent sa légitimité. Or, en pratiquant la tolérance tout en connaissant ses limites, nous pouvons toujours espérer faire advenir ce que le Roi Mohammed VI décrit ainsi :

« La civilisation humaine abonde en modèles de réussite qui confirment que l'interaction et la coexistence interreligieuses génèrent des sociétés civilisées ouvertes où règnent affection et concorde, bien être et prospérité ».

**Discours de M. Antoine Leiris, dont l'épouse a été tuée lors de l'attentat au Bataclan le 13 novembre 2015
11 octobre 2016, Strasbourg**

Merci, et je vous demande de m'excuser pour ce retard, mes obligations de père de famille passant avant tout ; j'ai pris un peu de temps au retour de la crèche, je suis sûr que toutes les mamans et tous les papas qui ont des enfants dont ils s'occupent beaucoup comprendront que parfois c'est difficile de tout faire rentrer dans une journée.

Je viens vous voir pour ce texte et les suites de ce texte, mais en fait je voudrais qu'on aille, par rapport à ce hashtag et à ce message que vous voulez diffuser, au-delà justement de la belle image, l'image qui est imprimée à la une des magazines, parce que cette image de ce père veuf de 35 ans qui élève son fils et qui refuse la haine pour l'amour de sa femme et pour l'avenir de son fils c'est une image qui ne reflète pas la complexité que j'ai vécue à l'intérieur de moi avant de faire ce choix, et elle ne reflète pas non plus la complexité d'assumer ce choix chaque jour depuis parce que c'est un choix qui est compliqué.

Le terrorisme a pour but d'installer la peur durablement chez ceux qui en sont la cible, cette peur naît d'un élément extérieur mais elle résonne immédiatement, intimement, personnellement et très profondément en chacun de nous parce que la peur se nourrit en fait de nos blessures, de nos fantasmes et elle se nourrit aussi et peut-être surtout de nos ignorances. La peur, si vous tendez l'oreille, c'est une musique, les notes qui la composent sont écrites à l'encre de ce que nous sommes, chacun, et vous pourrez crier aussi haut et aussi fort que vous le voudrez, vous n'arriverez jamais à couvrir le son de cette musique parce que cette musique est une musique intérieure. Il faut absolument l'écouter, il faut absolument l'écouter attentivement, il faut essayer d'entendre toutes ses vibrations, tous ses différents mouvements, toutes ses variations, il faut en fait essayer de l'entendre pour arriver à la comprendre et pour la dépasser.

Et pour la dépasser il faut commencer par soi-même et quand je dis soi-même il faut commencer par vous-même, chacun d'entre vous, parce qu'en tant que représentants du peuple dans cette Assemblée, vous êtes aussi des citoyens, nos concitoyens. Et cette responsabilité que vous avez de nous représenter ne doit pas vous faire oublier justement que vous êtes aussi parmi nous et que vous êtes soumis comme nous à la peur des attentats. Je pense que c'est quelque chose qu'il faut accepter si vous voulez pouvoir dialoguer avec les concitoyens. Je pense que c'est important qu'on sente que vous aussi vous faites partie de cette communauté des gens qui sont possiblement soumis à cette peur-là.

Je me suis demandé, en venant ici, lequel d'entre vous n'a pas déjà pensé que ce lieu serait une cible idéale pour un terroriste qui voudrait attaquer la démocratie en son cœur. Je me suis demandé lequel d'entre vous n'y pense pas à chaque fois qu'il passe les portiques de sécurité, quand il va prendre son avion ou son train pour rentrer chez lui. Et peut-être même lequel d'entre vous n'y a pas pensé aujourd'hui en s'asseyant dans cette salle. Je pense que c'est important d'accepter cette peur parce que dire « n'aies pas peur », c'est ce qu'on dit aux enfants avant d'aller dormir mais avec eux c'est simple il suffit d'aller regarder sous le lit pour leur expliquer qu'il n'y a pas de monstre et constater qu'il n'y a pas de monstre. Pour nous, les monstres existent, ils ont des kalachnikovs et des explosifs et ils souhaitent notre mort, c'est une réalité, ça n'est pas un fantasme d'enfant. Et il faut apprendre à vivre avec cette réalité-là.

On ne peut pas balayer cette peur d'un revers de main. On ne peut pas simplement dire « pas de haine » et « pas de peur », il faut aller au-delà, mais c'est un début en tout cas. Cette parole-là ne peut être qu'un début. Donc chacun d'entre vous, ne refusez pas cette peur, ne la balayez pas, entendez-la, sondez-la, acceptez-la, ce sera le seul moyen de la dépasser, ce sera le seul moyen d'aider nos concitoyens à ne pas s'y soumettre parce qu'il faut bien dire aussi, et je pense qu'à ce niveau cette initiative a une fonction très importante, que nous ne sommes pas impuissants face à cela. Quelques jours après les attentats j'ai vu Paris revivre, j'ai vu des gens prendre le métro, j'ai vu des gens aller au travail, sortir, aller au spectacle, au concert, je les ai vu boire des verres en terrasse. Ils l'ont fait malgré la peur, ils avaient conscience de cette peur-là mais ce dont ils n'avaient pas conscience, ou en tout cas ce que je n'ai pas assez entendu et ce que j'aimerais qu'on leur dise pour qu'ils en aient conscience, c'est de la force qui les a animés pour revenir si vite à une vie normale. Je voudrais qu'ils aient conscience que chacun de ces actes du quotidien est réellement aujourd'hui un acte de résistance, je voudrais qu'ils aient aussi conscience et qu'on leur dise qu'ensemble l'armée de ce ceux qui pensent que la vie est sacrée est plus nombreuse que ceux qui idolâtrèrent la mort.

Et puis je voudrais que nous ayons tous également conscience que la peur n'habite pas que notre camp à nous parce que pour ne pas craindre la mort je pense qu'il faut être réellement profondément effrayé par la vie. Si vous promettez la mort à un terroriste, vous lui offrez le cadeau qu'il attend. Si vous lui opposez la liberté, la conscience, la vie, c'est un moyen pour nous de nous rendre indestructibles. Je pense donc que notre mission, c'est justement d'embrasser cette vie-là, pleinement, avec toute sa complexité, et que dans cette complexité il y

a des bonheurs, de beaux moments et puis il y a aussi les moments de peur, les moments de doute. Acceptons tout ça et essayons d'y réfléchir pour les dépasser.

La question du statut des victimes et de leur indemnisation est également très importante, c'est essentiel pour les victimes mais essentiel aussi pour la manière dont nos sociétés réagissent par rapport à ces actes. J'ai eu la chance de rencontrer une personne formidable qui s'appelle Laura Dauci qui travaille au siège de l'ONU à Genève et qui a perdu son mari lors de l'attentat de Bagdad qui a visé le siège de l'ONU, cette personne-là va se battre et va faire le tour de l'Europe dans les mois qui arrivent pour justement que les victimes soient reconnues de la même manière dans chaque État européen, parce qu'il existe une grande différence entre nos pays.

En France la situation est qu'on est reconnu par l'État et que les victimes de terrorisme sont indemnisées ; c'est donc une situation qui permet de donner aux victimes un statut, même si en général ensuite elles ne veulent pas s'y laisser enfermer, ça leur donne un statut et ça leur donne une place dans le récit qui est fait et qui tourne souvent autour des assaillants et pas des personnes qui ont reçu les balles que ces assaillants leur ont fait entrer de force dans leur corps.

Alors je pense qu'effectivement c'est un sujet qui est très important et peut-être un sujet qui devrait être justement traité à l'échelle européenne, puisqu'on est dans une institution politique européenne. Ce serait essentiel étant donné l'internationalisation et le fait que l'Europe est une cible privilégiée du terrorisme. Ce serait très important qu'on puisse mettre en place des règles communes pour la reconnaissance du statut de victime. Ça permettrait de changer la narration de ces histoires. Tout tourne autour des terroristes, mais à partir du moment où on rend leur dignité aux victimes, comme c'est le cas dans plusieurs pays européens qui ont vécu le terrorisme à travers l'histoire, la perception de ce terrorisme change dans la population. Ce serait peut-être quelque chose dont le Conseil de l'Europe, l'Europe devraient se charger, quelque chose je pense d'essentiel dans les moments que nous vivons en ce moment. Merci

<p>Discours de M. Bjorn Ihler, Norvège, Universitaire, Activiste, Écrivain et Cinéaste, survivant d'Utøya 26 septembre 2016, Islande</p>

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les orateurs, mesdames et messieurs les parlementaires, mesdames et messieurs, bonjour et merci de votre accueil !

M. Ihler commence par raconter ce qu'il a vécu le 22 juillet 2011, lorsque Anders Breivik, vêtu d'un uniforme de police qu'il avait fabriqué lui-même, a tué 69 personnes et blessé plus de cent jeunes participant au camp d'été organisé par la Ligue des jeunes travaillistes (la division jeunesse du Parti travailliste norvégien), sur l'île d'Utøya. Quelques heures plus tôt, une explosion d'une voiture piégée à Oslo avait tué 8 personnes et blessé plus de deux cents personnes.

Aux yeux de Breivik, nous trahissions notre culture. Il l'a clairement exprimé dans son manifeste. Il avait peur de l'inconnu, des évolutions de notre société qu'il voyait comme des menaces, de la diversité que nous considérons comme une richesse.

Telle est la vision du monde partagée par les terroristes, qu'ils soient musulmans, communistes, athées, bouddhistes, fascistes ou chrétiens. L'idéologie selon laquelle certaines personnes, parce qu'elles sont différentes ou parce qu'elles pensent différemment, doivent être tuées ! Cette idéologie est motivée par la peur, la peur de l'inconnu.

Les terroristes prétendent être puissants, ils se considèrent comme des héros qui combattent pour une juste cause. Breivik s'est qualifié lui-même de Templier, luttant pour la race arienne et l'homme chrétien – il était prêt à se sacrifier lui, mais surtout à nous sacrifier, nous, pour sa cause.

En réalité, il était bien sûr motivé par la peur. La peur de ce qu'il ne connaît pas – de la diversité. Le plus souvent, la solution pour lutter contre la peur, étant donné que la peur conduit à la haine, c'est la violence ; mais la violence ne fait qu'accroître le repli sur soi et renforce l'idée simpliste de l'opposition entre « nous » et « eux » chère aux extrémistes ; elle cause des souffrances et ne fait qu'attiser le feu.

Je travaille désormais en étroite collaboration avec d'anciens extrémistes afin de mieux comprendre comment nous pouvons œuvrer afin d'éradiquer l'extrémisme à la source, avec des personnes qui mieux que quiconque comprennent à la fois les chemins qui mènent à l'extrémisme et ceux qui permettent d'en sortir. Comme le dit un ancien néo-nazi avec lequel je travaille beaucoup, « les gens blessés blessent à leur tour » – la douleur peut être réelle et elle peut être perçue, elle peut être individuelle mais elle peut aussi être culturelle. Renforçons les capacités à résoudre les problèmes au sein de nos sociétés autrement qu'en causant des souffrances et en ressassant celles que nous avons subies.

La peur en elle-même n'est pas toujours mauvaise. Elle pose problème lorsque les gens choisissent la violence comme solution de facilité.

C'est notre façon de gérer la peur, de la surmonter et de la maîtriser qui nous différencie des terroristes. En montrant comment nous faisons face à nos peurs, en étant de véritables héros – nous vainquons l'extrémisme.

Le rejet brutal et la peur de la diversité – du droit d'être différent, d'avoir une religion différente, d'être issu d'un milieu différent, du droit d'aimer qui l'on aime, du droit d'avoir un avis différent de ce qu'une personne estime juste – explique le terrorisme dans le monde.

Ce rejet explique aussi les attentats commis à Paris, à Copenhague, en Belgique et à Orlando.

Le fait est que les attentats récemment perpétrés en Occident ont pour la plupart été commis par des ressortissants locaux – rejetant tous la diversité au sein de leur propre société. En tuant ceux qu'ils considèrent différents, ils imposent leur vision du monde violemment et dans la douleur.

Mais qu'est-ce que cela révèle sur nos sociétés – le fait que ces terroristes ont grandi chez nous ? Cela montre de manière poignante que nous avons de graves problèmes à résoudre. Que si nous voulons vraiment en finir avec le terrorisme, nous devons commencer par nous-mêmes.

Alors comment pouvons-nous en finir ?

Nous pouvons en finir en montrant qu'en tant qu'êtres humains nous sommes tous nés égaux en dignité et en droits. Nous pouvons en finir en étant solidaires, en nous élevant contre la peur et la haine, les discours et les histoires qui cherchent à nous diviser.

Nous devons donner l'exemple, en montrant aux extrémistes et aux terroristes à quel point ils sont dans l'erreur, en étant meilleurs qu'eux, en croyant en un avenir meilleur, moins dystopique que celui qu'ils envisagent, en étant courageux et en montrant la voie contre la peur, vers l'inconnu et un plus bel avenir, par la façon dont nous nous traitons mutuellement et dont nous nous parlons les uns aux autres, avec respect, avec humanité et avec bonté. En nous appuyant sur les droits de l'homme, la liberté d'expression et d'opposition, la liberté et la confiance, nous œuvrons à la fin de l'extrémisme. Il en va de la responsabilité de chaque gouvernement, de chaque institution et de chaque individu.

Nous pouvons en finir en lançant une réflexion critique et complexe, étant donné que l'extrémisme en lui-même constitue le rejet et le refus violents du fait que nous vivons au sein de communautés complexes et diverses, dans des cultures où le changement est, et a toujours été, inévitable, dans des cultures qui ont évolué et changé, où nous avons appris les uns des autres et évolué, où la diversité nous a donné la force de persévérer.

Ce faisant nous devons construire ce que j'appelle des identités positives fortes, des identités dans lesquelles nous sommes à l'aise avec nous-mêmes et avec ceux qui nous entourent. Dans lesquelles nous pouvons vivre ensemble sans gêne, sans peur, en sachant que le fait que je suis qui je suis et que vous êtes qui vous êtes ne pose pas de problème, même si nous croyons en des dieux différents, si nous venons d'endroits différents, si nous croyons en des politiques différentes et si nous aimons des personnes différentes. Dans lesquelles nous pouvons accepter que nous, en tant que personnes, soyons différents mais que nous puissions quand même vivre côte à côte sans représenter une menace pour les uns pour les autres. Nous devons accepter notre diversité, mais également construire des ponts, apprendre à nous connaître, non pas en fonction de nos idées préconçues, mais en tant que personnes. Souvent quand j'interviens, l'une de mes recommandations est de se tendre la main au niveau humain, de faire tomber les barrières en se tournant les uns vers les autres et en partageant une tasse de thé avec son voisin – cela peut sembler utopique, mais en faisant un pas à la fois, en apprenant à se connaître d'être humain à être humain, nous changeons le monde en gagnant un à un les esprits.

Je suis aujourd'hui consultant, chercheur et militant et je travaille à l'établissement de sociétés où les attentats terroristes comme celui auquel j'ai tout juste survécu, comme les attentats qui ont été bien trop nombreux cette année dans le monde font partie du passé. J'utilise différentes méthodes, en partageant mon expérience, mes recherches, mes réflexions et mes idées, en élaborant des politiques et des outils visant à la fois à éviter que l'extrémisme ne prenne racine dans notre société et à intervenir pour aider les extrémistes à renoncer à cette voie. Si, d'une manière ou d'une autre, je peux vous aider, vous ou votre pays, dans vos efforts de lutte contre la haine, la peur et la violence qui motivent et alimentent l'extrémisme, unissons nos forces, vous, moi et toutes les nations représentées ici, travaillons ensemble.

Comme j'ai dû surmonter mes peurs. Comme j'ai dû apprendre à ne pas fuir à chaque fois que je voyais un policier, à ne pas m'effondrer au bruit d'un hélicoptère ou à la vue des gyrophares d'une ambulance, nous devons apprendre à vaincre nos peurs, nous devons apprendre à nous faire face comme des humains – comme des égaux – magnifiques dans notre diversité.

Il est impossible d'être plus terrifiés les uns par les autres que je ne l'ai été au moment où Breivik a pointé son pistolet sur ma tête et a tiré.

Mais me voici, cinq ans plus tard. Je n'ai pas peur de Breivik, je n'ai pas peur des ambulances, des hélicoptères ou des flics, mais surtout, je n'ai pas peur de vous, mes semblables. Unissons-nous, collaborons, montrons-nous unis face à la peur, à la violence et à la haine et luttons véritablement pour un avenir #NiHaineNiPeur.